



Département de la **COTE D'OR** – Arrondissement de **BEAUNE** –
Canton de **BRAZEY-EN PLAINE**
COMMUNE DE PAGNY-LA-VILLE 21250
Tél-fax 03 80 36 30 09
E.mail : mairie.pagnylaville@wanadoo.fr

Pagny la Ville

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 23 septembre 2021

Présents : Emmanuelle BOULEHLAIS, Henri MAUCHAMP, Virginie GALLAND, Jonathan ENOC, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS et Ingrid PERNET

Absents excusés : François LORENZI (procuration à Henri MAUCHAMP),

Absents: Antonio REIS et Kévin POISELET

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières)

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Approbation du conseil municipal du 3 août 2021 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité

• **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAONE AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE**

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil communautaire de Rives de Saône a décidé d'adhérer au SMABVD.

Il est demandé aux communes membres de valider ce vote selon les règles de la majorité qualifiée (50% des communes représentant 2/3 des habitants ou 2/3 des communes représentant 50% de la population).

La Communauté de communes, avec cette adhésion, aura l'ensemble de son territoire couvert par des dispositifs répondant aux exigences de la GEMAPI, adaptés aux contraintes de chaque bassin versant et tenant compte de leurs historiques respectifs.

Sur le territoire de Rives de Saône, Auvillars, Bagnot et Montmain sont concernées par ce bassin versant. Jusqu'à présent, il n'existait aucune action concertée sur ce secteur. Ces communes étant situées en tête de bassin, l'impact sur leur territoire reste néanmoins faible.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.

- **PRÉVISION DES TRAVAUX 2022 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- Grande Rue : création de contre bordures : La voirie communale est dépourvue certains endroits d'avaloir pour les eaux pluviales. Dès qu'il pleut, et parce que la chaussée est très bombée, de très longues et de très larges flaques d'eau se forment sur plusieurs mètres, ne s'évacuent pas ou très mal et stagnent sur les trottoirs. Il arrive parfois que la chaussée soit complètement recouverte d'eau de pluie et les nombreux véhiculent (dont beaucoup de camions) "arrosent" copieusement les façades des maisons riveraines parfois jusqu'au niveau des fenêtres. Suite à de nombreuses plaintes arrivées en Mairie, le Maire souhaite pour 2022 installer des contre bordures entre le plateau ralentisseur situé à l'intersection de la Grande rue et de la Croix de Mission jusqu'au numéro 35 de la Grande rue. Ce projet, qui a reçu l'accord verbal du Conseil départemental et qui est estimé à environ 6 542 € HT, est approuvé à la majorité (9 voix pour et 1 abstention)
- Rénovation d'un appartement communal : La commune est propriétaire d'un logement qui se situe au dessus de la Mairie. Ce grand logement nécessite des travaux : les 5 fenêtres donnant sur la rue de l'Eglise sont en simple vitrage, la salle de bain, humide a besoin d'être refaite complètement et l'espace cuisine, petit et pas du tout ergonomique a besoin d'être repensée. Le conseil donne son accord de principe pour ces travaux ; le montant estimatif n'étant pas encore connu (la commune est dans l'attente de plusieurs devis), le sujet sera soumis à un conseil ultérieur en octobre.
- Acquisition d'un vidéo projecteur : les sujets présentés lors des conseils municipaux permettront des débats plus nourris avec présentation des documents sur vidéoprojecteurs, et permettront de faire des économies de papier. Les élus valident cet achat à l'unanimité ; une demande de subvention sera demandée au Conseil Régional au titre du "Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités".

- **RECONSTRUCTION DU HANGAR COMMUNAL**

- Approbation du devis pour le lot 6 : Suite à la consultation pour la reconstruction du hangar communal, la commune a dû déclarer le lot n° 6 (plomberie) infructueux, faute de réponse. Une nouvelle consultation a donc été émise et une seule réponse a été fournie : la société de Bruno LESIEUR pour un montant de 1 040 €. A ce devis, devra être rajouté le montant du forage pour environ 700 € (70 €/mètre). Les élus valident ce devis à l'unanimité.
- Choix du coordinateur SPS : La loi oblige les collectivités à missionner un coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dès lors qu'au moins deux entreprises travaillent simultanément ou consécutivement sur le même chantier. La commune a donc consulté 4 sociétés pour ce travail et deux ont répondu : Bureau Véritas et Socotec. Après délibération les élus choisissent la société SOCOTEC (7 voix contre 2)

- **REPRISE DU COMMERCE MULTISERVICE**

La commune a reçu la candidature de Madame Nathalie DANIEL pour la gérance du commerce. Elle apporte avec elle tous les mobiliers et appareillage de cuisine nécessaire lui appartenant. Elle n'aura donc pas besoin du matériel de la commune (table, chaises...) et n'aura donc pas de location de matériel. Après délibération, les élus acceptent sa candidature (8 voix pour et une abstention) et un bail sera signé devant notaire pour un loyer de 400 €. Sur proposition du Maire, les conseillers municipaux permettent à Madame DANIEL de commencer son activité en lui accordant 2 mois de location gratuits (8 voix et une abstention).

AFFAIRES DIVERSES :

- Faute de forain, la fête patronale de la Saint Léger n'aura pas lieu cette année
- Le plateau de coupe du nouveau tracteur tondeuse est défectueux et doit être changé (coût 3 138,05 € HT) : la commune a fait intervenir l'assurance qui prendra en charge la réparation
- La commune ne bénéficiera pas de la taxe d'aménagement pour l'implantation des entreprises au Technoport mais doit malgré tout payer les frais de prolongation du réseaux électriques. Le maire a demandé une participation au syndicat mixte du Technoport. A ce jour, le maire refuse de payer le branchement électrique
- Une permanence d'information sur le projet éolien se tiendra le 15 octobre en mairie
- Jonathan ENOC déplore ne pas avoir été informé de l'entretien de la peupleraie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 27 septembre 2021
Le Maire, Henri MAUCHAMP.